



Société anonyme de droit gabonais avec Conseil d'Administration au capital de 76 500 000 dollars US
Siège social : Boulevard Hourcq - Port-Gentil BP 525 (République Gabonaise)
www.total.ga
RCCM Port-Gentil 2000 B 00011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU VENDREDI 29 MAI 2020

Port-Gentil, le 29 mai 2020 - L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de Total Gabon s'est réunie ce jour à Libreville, sous la présidence de M. Nicolas TERRAZ.

Les actionnaires ont adopté l'ensemble des résolutions agréées par le Conseil d'administration, dont :

- l'approbation des comptes de l'exercice 2019 qui font apparaître un résultat net de 50 M\$ selon le référentiel IFRS et de 39 M\$ selon le référentiel OHADA ;
- l'approbation de la distribution d'un dividende net d'impôts au titre de l'exercice 2019 de 11 dollars par action soit 49,5 M\$;
- la révocation de son mandat d'administrateur de M. Patrichi Christian TANASA ;
- la ratification de la cooptation, en qualité d'administrateur, de M. Nicolas TERRAZ pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020 ;
- la ratification de la cooptation, en qualité d'administrateur, de M. Stéphane BASSENE pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019 ;
- la ratification de la cooptation, en qualité d'administrateur, de M. Aristide OBIANG MEBALE pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020 ;
- le renouvellement des mandats d'administrateur de la République gabonaise et de MM. Stéphane BASSENE, Olivier JOCKTANE et Emmanuel CHAPON pour une durée de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021 ;
- la fixation du plafond de la rémunération globale des commissaires aux comptes pour l'établissement de leurs rapports sur les comptes de l'exercice 2019.

Le résultat détaillé du vote des résolutions sera mis à disposition sur le site internet de la Société à l'adresse www.total.ga dans les prochains jours.

Le Conseil d'administration réuni ce jour a adopté les modalités de paiement du dividende. Le dividende de 11 dollars par action sera payé en euros à compter du 11 juin 2020 pour une contre-valeur de 9,88 euros sur la base du cours du dollar de la Banque centrale européenne du 29 mai 2020 (ou sa contre-valeur en Francs CFA) fixé à 1,1136 dollar pour un euro.

Le paiement sera effectué auprès des établissements suivants :

- au Gabon : Union Gabonaise de Banque (UGB) ;
- en France : BNP Paribas Securities Services en tant qu'établissement centralisateur et tout établissement financier teneur de compte.

Total Gabon est détenu à hauteur de 58,28% par le groupe Total, 25% par la République gabonaise et 16,72% par le public.

Contact Presse : actionnariat-totalgabon@total.com